

NOTE D'INFORMATION

n° 22.06 – Mars 2022

INSERJEUNES
SYSTÈME D'INFORMATION PORTÉ
PAR LA DEPP ET LA DARES

Ministère de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports
Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald
Auteurs : Robin Antoine (DEPP) et Alexandre Fauchon (Dares)
Édition : Bernard Javet
Maquettiste : Frédéric Voiret
e-ISSN 2431-7632

L'emploi salarié des lycéens professionnels et des apprentis un an après leur sortie du système éducatif en 2020

Une insertion professionnelle comparable à celle observée avant la crise sanitaire

- En juillet 2021, un an après leur sortie d'études, l'insertion professionnelle des apprentis et lycéens professionnels de niveau CAP à BTS s'est nettement améliorée par rapport à leur situation en janvier 2021, avec une hausse du taux d'emploi de 8 points pour les apprentis et de 13 points pour les lycéens professionnels. La part des jeunes en emploi un an après la sortie d'études dépasse largement celle de la génération précédente, et est comparable à celle des apprentis et lycéens professionnels sortis de formation à l'été 2018.

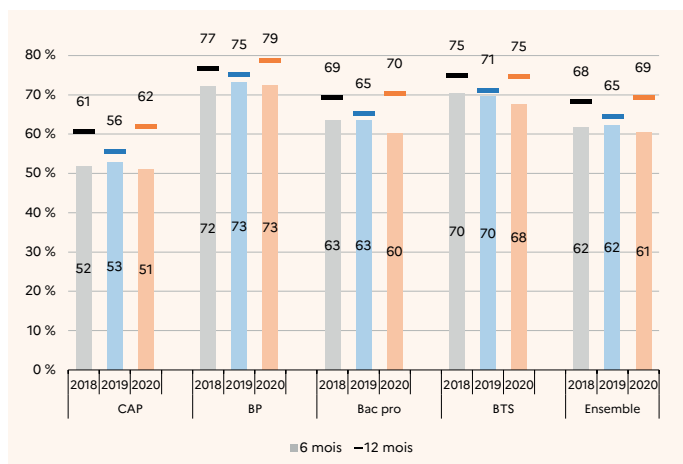
► En juillet 2021, un an après leur sortie d'études à l'été 2020, 69 % des apprentis ont un emploi salarié dans le secteur privé en France, contre 61 % en janvier 2021, 6 mois après leur sortie. Alors que cette génération d'apprentis a été affectée à sa sortie d'études par la crise économique due à l'épidémie de Covid-19, elle bénéficie un an plus tard de la reprise de l'activité. L'amélioration du taux d'emploi entre 6 et 12 mois est beaucoup plus forte que pour les deux

généralisations précédentes (+ 8 points, contre respectivement + 3 et + 6 points) **▼ figure 1**. L'amélioration du taux d'emploi entre 6 et 12 mois varie entre + 6 points pour les brevets professionnels (BP) et + 11 points pour les CAP. À tous les niveaux de formation, les taux d'emploi 12 mois après la sortie du système éducatif atteignent ou dépassent ceux des sortants 2018. Avoir obtenu son diplôme est toujours un avantage pour l'insertion professionnelle à

12 mois. Le taux d'emploi des diplômés est de 72 % contre 60 % pour les non-diplômés, tous niveaux confondus **▼ figure 2**. Le gain par rapport à l'insertion à 6 mois est cependant plus important pour les non-diplômés (+ 12 points entre janvier et juillet 2021) que pour les diplômés (+ 8 points). Les hommes s'insèrent mieux professionnellement que les femmes. Leur taux d'emploi s'élève à 71 % 12 mois après la sortie d'études contre 65 % pour les femmes.

► 1 À tous les niveaux de formation, le taux d'emploi des apprentis s'améliore entre 6 et 12 mois après la sortie d'études pour retrouver le niveau d'avant crise

Taux d'emploi à 6 et 12 mois pour les apprentis sortant d'études en 2018, 2019 et 2020, selon le diplôme préparé (en %)



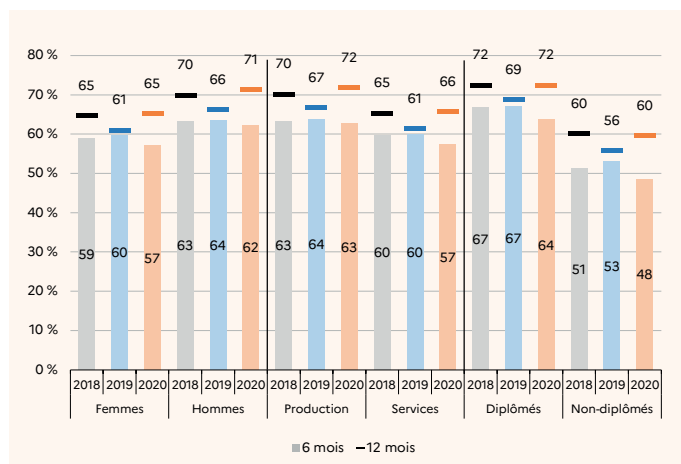
Lecture : parmi les apprentis sortant d'une dernière année de formation professionnelle en CFA en 2020, 69 % sont en emploi en juillet 2021, un an après leur sortie de formation. Ce taux d'emploi à 12 mois a augmenté de 8 points par rapport à celui à 6 mois. Le gain était de 3 points pour les sortants en 2019.
Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2018, 2019 et 2020 d'une dernière année de formation professionnelle en CFA du niveau CAP à BTS, 6 mois et 12 mois après la fin des études.

Source : DARES, DEPP, InserJeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 22.06. DEPP

► 2 L'écart d'insertion entre les diplômés et les non-diplômés se résorbe partiellement entre 6 et 12 mois

Taux d'emploi à 6 et 12 mois pour les apprentis sortant d'études en 2018, 2019 et 2020, selon les caractéristiques des sortants (en %)



Lecture : parmi les apprentis sortant d'une dernière année de formation professionnelle en CFA en 2020, 71 % des hommes sont en emploi en juillet 2021, un an après leur sortie de formation contre 65 % pour les femmes.

Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2018, 2019 et 2020 d'une dernière année de formation professionnelle en CFA du niveau CAP à BTS, 6 mois et 12 mois après la fin des études.

Source : DARES, DEPP, InserJeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 22.06. DEPP

L'écart de taux d'emploi entre les hommes et les femmes est stable par rapport à l'insertion à 6 mois.

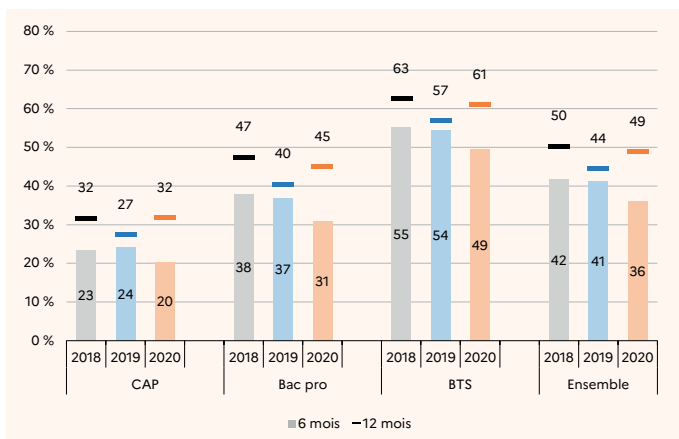
Dans la spécialité « hôtellerie, restauration, tourisme », les taux d'emploi augmentent sensiblement entre janvier et juillet 2021 (+ 21 points en moyenne), notamment pour le CAP « Commercialisation et services en Hôtel-Café-Restaurant » où le taux d'emploi passe de 42 % à 63 %. Les apprentis bénéficient ainsi de la dynamique économique. Alors que, au premier trimestre 2021, l'emploi salarié s'est rétracté dans l'hébergement-restauration de 8 % par rapport au même trimestre l'année précédente, il augmente au troisième trimestre 2021 de 8 % (voir « Pour en savoir plus »).

Dans une moindre mesure, ce phénomène s'observe dans la spécialité « agroalimentaire et alimentation ». Le taux d'emploi bondit de + 12 points pour les sortants du CAP « Pâtisserie » entre janvier et juillet 2021.

49 % des lycéens en emploi un an après leur sortie d'études

En juillet 2021, un an après leur sortie d'études en 2020, 49 % des lycéens professionnels ont un emploi salarié dans le secteur privé en France. Ils étaient seulement 36 % en janvier 2021, 6 mois après la sortie d'études, un niveau d'insertion professionnelle alors inférieur à ceux atteints par les deux générations précédentes. Du fait de la levée des restrictions liées à l'épidémie de Covid-19, le taux d'emploi des sortants 2020 enregistre un bond de 13 points entre 6 mois et 12 mois et retrouve le niveau d'insertion à 12 mois des sortants 2018 (50 %) **↘ figure 3.**

↘ 3 Pour les lycéens sortant d'études en 2020, l'insertion à 12 mois approche le niveau de la génération 2018 non touchée par la crise
Taux d'emploi à 6 et 12 mois pour les lycéens professionnels sortant d'études en 2018, 2019 et 2020, selon le diplôme préparé (en %)



Lecture : parmi les lycéens sortant d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat en 2020, 49 % sont en emploi en juillet 2021, un an après leur sortie de formation. Ce taux d'emploi à 12 mois a augmenté de 13 points par rapport à celui à 6 mois. Le gain était de 3 points pour les sortants en 2019.

Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2018, 2019 et 2020 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, 6 mois et 12 mois après la fin des études (hors MC4, MC5 qui représentent 2 % des lycéens sortants).

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 22.06. DEPP

Quel que soit le niveau de diplôme, l'insertion s'améliore entre 6 et 12 mois. Cependant, l'ampleur de cette progression varie légèrement selon le niveau de diplôme, avec un avantage pour les lycéens issus d'un baccalauréat professionnel (+ 14 points). Un an après la sortie d'études en 2020, le taux d'emploi des lycéens professionnels ayant obtenu leur diplôme est de 51 % contre 40 % pour les non-diplômés. Cet écart est proche de celui observé sur l'insertion à 6 mois. L'amélioration de l'insertion entre 6 mois et 12 mois est de même ampleur pour les hommes et les femmes. Elle est plus importante pour les lycéens professionnels issus d'une formation du domaine de la production (+ 14 points) **↘ figure 4.** L'amélioration de l'insertion entre 6 et 12 mois après la sortie d'études est particulièrement visible dans les secteurs qui avaient été concernés par des mesures sanitaires strictes, et notamment la fermeture des bars et des restaurants entre l'automne 2020 et le printemps 2021. Dans les spécialités « hôtellerie, restauration, tourisme » et « alimentation et agroalimentaire transformation », le taux d'emploi des sortants 2020 augmente respectivement de 20 et 15 points, par rapport au niveau d'insertion à 6 mois. Comme les apprentis, les lycéens profitent de la dynamique économique à la hausse dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration. Cette progression est particulièrement forte pour les baccalauréats professionnels « Commercialisation et services en restauration » (+ 23 points) et « Cuisine » (+ 25 points). Par ailleurs, contrairement à la

génération précédente, la part des jeunes en emploi salarié n'a diminué dans aucune spécialité entre 6 et 12 mois. ■

MESURE DE L'INSERTION DES JEUNES : LE SYSTÈME D'INFORMATION DEPP/DARES INSERJEUNES

Inserjeunes est un système d'information récent obtenu par rapprochement de bases de données administratives « scolarité » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données « emploi » (fondées sur les déclarations sociales nominatives). Il permet de se rapprocher de l'exhaustivité et de construire des indicateurs d'insertion à des niveaux très fins. Ces indicateurs sont disponibles à différents moments après la sortie du système éducatif (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois).

Ce système d'information a reçu pour sa construction un financement du fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP). Il permet de répondre à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018.

Les premiers résultats, concernant les jeunes sortant du système scolaire en 2019, ont été diffusés début 2021.

depp Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

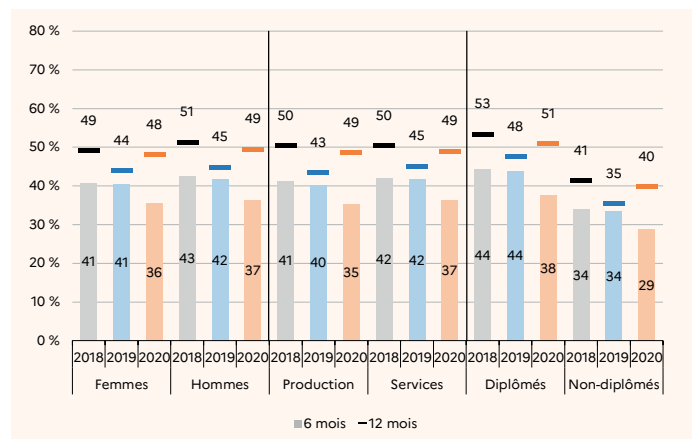
Dares Déchiffrer le monde du travail pour éclairer le débat public

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 22.06, ses figures et données complémentaires sur [education.gouv.fr/etudes-et-statistiques](https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/lemploi-salarie) <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/lemploi-salarie>

↘ 4 Pour les lycéens professionnels sortant d'études en 2020, l'insertion dans le secteur de la production augmente fortement entre janvier et juillet 2021

Taux d'emploi à 6 et 12 mois pour les lycéens professionnels sortant d'études en 2018, 2019 et 2020, selon les caractéristiques des sortants (en %)



Lecture : parmi les lycéens sortant d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat en 2020, 49 % des hommes sont en emploi en juillet 2021, un an après leur sortie de formation contre 48 % pour les femmes.

Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2018, 2019 et 2020 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, 6 mois et 12 mois après la fin des études (hors MC4, MC5 qui représentent 2 % des lycéens sortants).

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 22.06. DEPP